

A l'attention de Mme Segala, Sepia
Mme Manusset, environnement société
Mr Merckel, ANSES

copie : Priartem
Mme Rivasi eurodéputée
ARS Bretagne

Le 16 juin 2019

Madame, Monsieur,

La journée de l'électrohypersensibilité du 16 juin à l'Abbaye de Langonnet nous a permis d'échanger suite à la rencontre de Motref. Il est dommage qu'aucune instance de l'État n'ait été présente, car elle aurait pu constater l'extrême pollution que nous avons eu sur le réseau électrique (jusqu'à 1800mV !), et hertzienne, et qui avait disparue le soir au moment du rangement ? Même certains électro hypo sensibles n'étaient pas bien. Un monsieur a même du repartir dans le quart d'heure avec le dessus du crâne brûlé...

Néanmoins, nous aimerions vous faire part de nos réflexions.

Nous souhaiterions obtenir les données qui nous concernent et que vous avez recueillies. Vous ne nous avez pas confié de document écrit sur votre étude, nous avons toutefois relevé un certain nombre d'éléments qui nous posent question :

- à plusieurs reprises, la somme des pourcentages ne fait pas 100% ? par exemple environnement économique (16% +2%+33% ce qui donne 51%...) ; plus loin, 6 personnes sur 18 qui sont dans une situation d'isolement social marqué = 31 % ... Pouvez vous nous expliquer comment cela est calculé le cas échéant ?
- Nous aurions aimé savoir justement quel pourcentage est perturbé par les téléphones portables, wifi, CPL, antennes et courant électrique ?
- Rubrique : « *est-ce une maladie ?* » nous vous avons demandé le jour de la réunion de bien vouloir changer le terme « souffrance » par « douleur » qui nous paraît plus approprié, bien que cela puisse également générer des souffrances.
- Mme Manusset a intitulé une rubrique « *les EHS, une population à part ou qui se met à part* » ceci nous paraît discriminatoire, et inapproprié. Nous cherchons à nous protéger des champs électromagnétiques artificiels qui nous provoquent tout un ensemble de symptômes et de douleurs qui sont une réelle torture dans notre quotidien. Le fait que, pour le moment la majeure partie de la population ne ressent pas « consciemment » ces CEM artificiels, associé à la non-reconnaissance de la cause par les instances sanitaires de ce syndrome provoquent l'incompréhension d'une partie de la population à notre égard. L'isolement n'est pas un choix de notre part, mais bien une conséquence.
- Choisir comme entrée « l'habitat » pour les profils ne nous paraît pas anodin (Mme Manusset, ethno-écologue, disait qu'elle aurait pu choisir d'autres éléments comme entrée...) En classant ces personnes comme propriétaires de leurs biens, cela pourrait sous-entendre qu'elles fassent elles-mêmes des travaux d'aménagement chez elles afin de se protéger des ondes et réduire ainsi le problème à l'individu, alors que nous avons affaire à un problème sanitaire collectif et national. En raison de la grande méconnaissance du corps médical et d'un grand nombre de conflits d'intérêt entre le monde médico-scientifique et les industriels, les EHS recherchent eux-mêmes des informations sur leur syndrome, et des solutions en matière de santé. Ils ont mis sur pied des réseaux auxquels il serait dommage de ne pas recourir.
- Il nous paraît primordial d'inclure une rubrique « *déplacements* » qui nous causent de nombreux problèmes (irradiation le long des routes, des antennes relais, du wifi dans tous les lieux publics, hôpitaux et administrations, trains, ainsi que des nouveaux véhicules bardés de technologies connectées).
- « *Volet médical* » : combien de personnes seraient allergiques et à quoi ? Avez-vous inclus les métaux lourds, ce qui nous paraît incontournable.
- Plusieurs personnes ont présenté des examens (holter, ECG, encéphaloscans, kirlian) qui ne sont pas comptabilisés, alors que l'unique personne qui a consulté pour la demande d'un dossier médical représente, elle, 5,5%.
- Il existe déjà une littérature très riche en la matière et nous souhaiterions également pouvoir partager nos connaissances et échanges avec le Dr Pougnet. Étant donné que la médecine fait défaut, les EHS, qui comptent également dans leurs rangs des médecins et scientifiques, essaient d'établir un tableau clinique le plus complet possible et de comprendre les mécanismes physio-pathologiques du syndrome.

Il aurait été beaucoup plus aisé pour nous d'avoir un document sous les yeux pour pouvoir échanger avec vous sur l'étude. Mme Ségala m'a dit au téléphone que la version qui sera publiée sera plus complète ; alors, comment se fait-il que nous ayons eu une version « édulcorée » ? c'est pourquoi nous vous demandons d'avoir accès à la totalité des données, et d'avoir une relecture de la publication finale avant qu'elle ne paraisse dans les rubriques de l'ANSES.

Nous estimons que les micro ondes de façon générale, la 4G puis la 5G pour laquelle l'ARCEP délivre déjà des autorisations (100 villes supplémentaires) sont une véritable atteinte à l'humanité, et autoriser les opérateurs à irradier tout territoire sans avoir même de réelles expérimentations depuis des satellites est un génocide et écocide dont nous sommes les cobayes.

De nombreuses personnes se retrouvent aujourd'hui à la charge des deniers publics en recevant l'AAH des années durant, alors que les pollueurs (opérateurs de téléphonie mobile, fabricants de téléphones, et Enedis) continuent, eux, à se remplir les poches. L'ANSES souhaite aujourd'hui prolonger cette étude sur 2 années, alors que nous avons déjà toutes les preuves de l'impact des ondes sur la santé, mais également sur tout le vivant. Les français, s'ils étaient informés et consultés, souhaiteraient-ils mettre leurs deniers dans cette étude ?

Le Dr Martha Herbert, neurologue et pédiatre américaine, met en relief la forte corrélation entre l'exposition aux ondes, et le **développement de l'autisme et de ses symptômes** : *« Même si les recherches sont toujours en cours, il est urgent d'abaisser les seuils d'exposition aux ondes et aux technologies sans fil que ce soit pour les personnes atteintes d'autisme, les enfants de tous âges, les futurs parents, et durant la grossesse. »* (consoglobe 2015)

Paru en 2012, (réactualisé en 2017), le rapport de Bioinitiative a fait beaucoup de bruit. Se basant sur les résultats de **1.800 études**, il apporte la preuve scientifique de la **nocivité des ondes sur les populations**, et notamment celles dites sensibles, à savoir les enfants, les femmes enceintes et les « *gros consommateurs* » de téléphones portables. (consoglobe)

Les études montrent qu'il y a plus de risques de développer un gliome (tumeur cérébrale maligne) qu'auparavant, et que la tendance est en croissance constante. L'épidémiologie montre que les ondes devraient être classées comme cancérogènes pour les humains. Les limites fixées [par les autorités] ne sont aucunement adéquates pour protéger la santé publique.

Lennart Hardell, Docteur à l'Université d'Orebro (Suède)(consoglobe)

communiqué Priartem fev 2018 sur l'étude NTP : *« Pour Janine Le Calvez, vice-présidente de PRIARTEM en charge de la veille de l'association sur les études épidémiologiques « ces résultats ne sont pas isolés. Ils viennent en addition de résultats récents qui ne sont pour l'instant pris en considération par aucune agence sanitaire, que cela soit au niveau français, européen ou de l'Organisation Mondiale de la Santé ». Elle ajoute que « en 2014, une équipe française a montré que l'utilisation d'un portable pendant 15 heures par mois (correspondant à 30 minutes par jour) multipliait le risque de gliome par 4. En 2015, la réplique d'une étude sur l'animal a conclu au rôle de promotion des tumeurs à des niveaux inférieurs aux valeurs limite d'exposition, avec des tumeurs au niveau du poumon et du foie. Ajoutons à cela que les registres du cancer, lorsqu'ils sont bien tenus, montrent des augmentations des tumeurs cérébrales tout à fait inquiétantes, plus de 40% entre 2003 et 2012 au Danemark par exemple ».*

Nous nous sommes prêtés à cette étude, en échange nous souhaitons être véritablement associés aux décisions qui seront prises.

Nous nous considérons comme les « sentinelles » d'un phénomène qui atteint un nombre sans cesse croissant de personnes de tous âges, lieux et catégories sociales.

Fait à l'Abbaye de Langonnet, le 16 juin 2019

Des EHS en sursis et en colère.